

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le 18 août à 12 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 1^{er} août 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

Secrétaire de séance : Madame CALERO Marie

Mme BOMPARD	Mme MOREL-PIETRUS	Mme PECHOUX
M. RAOUX	M. JEAN	M. POIZAC
Mme CALERO	Mme MATHIEU	Mme GUTIEREZ
Mme LAVALLEE	M. BEGUE	M. ARNAUD
Mme NERSESSIAN	Mme GRANDO	
M. MICHEL	Mme SIBEUD	
Mme FOURNIER	Mme GOUVARD	
M. VASSE	M. DUMAS	
M. MASSART	M. MORAND	
M. MERTZ	M. MALAPERT	

Représentés :

Mme PONCET par Mme CALERO
M. RODRIGUEZ par M. RAOUX
M. ZILIO par M. ARNAUD

Absents : Mme PLAN
M. BESNARD
M. FIORI
Mme BOUCLET
Mme DESFONDS-FARJON
Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : *Mme CALERO Marie*

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD (2 voix)

**QUESTION N° 02 – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. LIMONTA – PARCELLE COMMUNALE
SECTION BZ N° 238 – RUE DU SAINT SACREMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 février 2015 autorisant la cession à M. Nello LIMONTA de la parcelle communale située rue du Saint-Sacrement, cadastrée (après établissement du document d'arpentage) section BZ n° 237 pour une superficie de 42 m², au prix de 5 000 €,

Considérant que le projet de M. LIMONTA intègre la création d'un garage en extension de son habitation principale,

Considérant qu'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BZ n° 238 est nécessaire pour la réalisation de ce projet,

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- instaurer, à titre gratuit, d'une servitude de passage sur la totalité de la parcelle communale cadastrée section BZ n° 238, située rue du Saint-Sacrement, au profit de M. Nello LIMONTA.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de M. LIMONTA.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD (2 voix)

**QUESTION N° 03 – CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA S.C.I. LALU – PARCELLE COMMUNALE
SECTION BZ N° 238 – RUE DU SAINT SACREMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 février 2015 autorisant la cession à la S.C.I. LALU de l'immeuble communal situé rue du Saint-Sacrement, cadastré (après établissement du document d'arpentage) section BZ n° 236 et n° 242 pour une superficie totale de 145 m², au prix de 60 000 €,

Considérant que le projet de la S.C.I. LALU intègre la création de places de stationnement attenantes à l'immeuble cédé,

Considérant qu'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BZ n° 238 est nécessaire pour la réalisation de ce projet,

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- instaurer, à titre gratuit, d'une servitude de passage sur la totalité de la parcelle communale cadastrée section BZ n° 238, située rue du Saint-Sacrement, au profit de la S.C.I. LALU.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la S.C.I. LALU.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD (2 voix)